

# JE PROTÈGE MON VÉLO

Pro Velo



Nom du produit		Garantie Vol	Pvelo Omnium	Formule Vol + Assistance	Top Vélo - Couverture de base	Couverture standard : vol	Confort Vélo + Formule Mono	Omnium vélo - Bike Care	Optimaal Diefstal (vol)	«Diefstal»	Couverture Vol	Vélo, «GO»	Vélo, package Vol + dégâts matériels + assistance	
Conditions d'acceptation		= ou < 2 ans	< 3 ans	< 5 ans	< 2 ans	< 3 ans	< 12 mois; valeur assurée comprise entre 500 et 6000 €	< 2 ans	Vélo de course et VTT non couverts avec cette formule	< 3 ans	< 1 an	vélo <= 1 an. Valeur de 500 à 10 000 EUR TVA et accessoires inclus	vélos < 1 an en cas de reprise	
Couverture vol incluse	Vol et tentative de vol	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Vol d'un vélo entier ainsi que les dégâts matériels au vélo suite à un vol	Uniquement le vol complet (pas la tentative de vol ni le vol partiel)	Oui	Oui (tentative de vol couverte sous Dégâts Matériels)	
	Vol par agression physique	Oui	Oui	Oui	Oui	Non spécifié	Oui	Non spécifié	Non spécifié	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Vol par effraction dans le local fermé où est stocké le vélo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non spécifié	Non spécifié	Oui	Oui	Oui	Oui	
	Vol sur/ dans le véhicule	S'il est fixé avec le cadenas requis	Dans le véhicule fermé à clé	Oui	Oui	Non spécifié	Oui	Non spécifié	Non spécifié	Oui	Oui	Oui	Oui, dans le véhicule fermé à clé et sur le véhicule si cadenas utilisé tel que requis	
Montant de la prime annuelle, sur base du type de vélo et de sa valeur	Vélo de ville - 700 €	46,68 € à Bruxelles 24,90 € à Namur et Leuven	78,01 €	84,83 € à Bruxelles 58,76 € à Namur et Leuven	40,56 €	38,40 €	103,13€ à Bruxelles 90€ à Namur et Leuven	85,65 € à Bruxelles 67,15 € à Namur et Leuven	47,60 €	55,00 €	Pas d'offre d'assurance vol	92,16 €	75,76 € à Bruxelles, 68,57 € à Namur et 111,17 € à Leuven	
	Vélo à assistance électrique - 2 500 €	125,04 € à Bruxelles 66,69 € à Namur et Leuven	102,01 €	161,29€/an à Bruxelles 111,66 €/an à Namur et Leuven	74,28 €	65,00 €	131,32 € à Bruxelles 114€ à Namur et Leuven	108,15 € à Bruxelles 82,15 € à Namur et Leuven	73,80 €	78,13 €	100,66 € à Bruxelles et 85,17 € à Leuven et Gembloux	104,04 €	115,08 € à Bruxelles, 103,35 € à Namur et 153,18 € à Leuven	
	Cargo - 4 500 €	265,17 € à Bruxelles 141,42 € à Namur et Leuven	126,01 €	294,55 € à Bruxelles 203,92 € à Namur et Leuven	133,68 €	162,00 €	Contacteur un courtier	168,15 € à Bruxelles 122,15 € à Namur et Leuven	142,20€	140,63 €	181,19 € à Bruxelles et 153,31 € à Leuven et Gembloux	151,44 €	158,77 € à Bruxelles 142,02 € à Namur et 153,18 € à Leuven	
	Speed pedelec (non autonome) - 6500€	299,24 € à Bruxelles, 159,59 € à Namur et Leuven	168,01 €	pas d'offre d'assurance vol	230,60 €	pas d'offre d'assurance vol	contacter un courtier	220,66€ à Bruxelles, 157,15€ à Namur et Leuven	242,70 €	203,13 €	pas d'offre d'assurance vol	198,96 €	236,89€ (CP 1050 Bruxelles) 211,38€ (CP 5000 Namur) 228,39€ (CP 3000 Leuven)	
Indemnisation en cas de vol	Nature de l'indemnisation	Financière	Financière	Financière ou sous forme de bon d'achat	Financière	Financière	Financière	En nature ou en remboursement de la réparation	En nature ou en remboursement de la réparation	En nature	Financière	Financière	Financière	
	Dépréciation de la valeur	1% par mois à partir du 13ième mois après l'achat (max. 75%)	1% par mois à partir du 19ième mois après l'achat. A partir du 49e mois : indemnisation en valeur réelle	Au-delà de 3 ans d'ancienneté	1% par mois à partir du 13ième mois après l'achat. A partir du 49e mois : indemnisation en valeur réelle	A partir de la 4ième année	1% à partir du 13ième mois après l'achat. A partir du 60e mois : indemnisation en valeur réelle	A partir du 13ième mois	Non, sauf après vol de la batterie (ou dégât à celle-ci suite au vol du vélo) - déperdition de 0,75% par mois.	Non	Selon les conditions particulières du contrat : 1% par mois à partir du 25e mois.	A partir du 13e mois suivant la date d'achat : 1% par mois jusqu'au 48e mois.	1,50% par mois à partir du 25e mois suivant la date d'achat	
	Franchise	200 € uniquement pour les preneurs d'assurance dont le code postal est compris entre 1000 et 1299	Pas de franchise en cas de vol sauf pour les vélos de course. Franchise de 25€ (valeur du vélo < 5000€) ou de 50€ (valeur du vélo > 5000€) en cas de dégâts matériels	10% de la valeur totale assurée, min. 50 €, max. 200 €	Reprise dans les conditions particulières du contrat	Aucune, sauf pour VTT et vélos de course	80 € ; SAUF pour les VTT et vélos de course : 10 % de la valeur d'achat	Non, sauf pour VTT et vélos de course (20% de la valeur assurée).	Non	Non (mais 25€ en cas de dégâts matériels suite à un vol)	Pas de franchise (uniquement pour la couverture vol)	100 €	La franchise est stipulée dans les conditions particulières du contrat.	
	Accessoires	Accessoires fixés et compris dans la valeur assurée	Accessoires fixés dont le prix est compris dans la valeur assurée + accessoires amovibles uniquement en cas de vol complet - Accessoires non assurés : max 250€	Fixés sur le vélo, achetés chez le vendeur, jusqu'à 100 € - autres accessoires uniquement si inclus dans la limite assurée	Accessoires d'origine fixés, accessoires ajoutés pour max. 10 % de la valeur assurée et max. 500 €	Accessoires vissés inclus dans la valeur assurée	Accessoires fixes compris dans la valeur assurée sans maximum. Accessoires ajoutés postérieurement, non assurés, pour maximum 250 € TVAC	Accessoires fixes compris dans la valeur assurée	Accessoires inclus dans la valeur assurée	Oui si inclus dans la valeur assurée	Accessoires d'origine fixés ou vélos inclus dans la valeur assurée et les accessoires fixés de manière durable non inclus dans la valeur assurée	Accessoires fixes repris dans la valeur assurée + casque et accessoires non amovibles acquis postérieurement, jusqu'à concurrence de 250 €	Accessoires volés avec le vélo et compris dans la valeur assurée	
Vélo d'occasion couverts ?		Oui - une preuve de l'âge du vélo sera demandé	Oui - calcul de l'indemnisation en valeur réelle uniquement	Oui - pendant 5 ans maximum après l'achat par le premier propriétaire	Oui si auprès d'un vendeur professionnel	Oui (de maximum 3 ans)	oui, à dater de la facture d'achat du premier propriétaire	Non spécifié	Oui, uniquement via un vélociste agréé par ENRA	Oui	Oui, à dater de la facture d'achat du premier propriétaire	oui si < 1 an	Oui, si facture d'achat d'occasion délivrée par un vendeur professionnel	
Spécificités pour Bruxelles		Prime et franchise plus élevées pour Bruxelles que les régions flamandes et wallonnes	le vol d'un vélo garé dans l'espace public (code postaux compris entre 1000 et 1210) n'est pas couvert	Non spécifié	Non spécifié	Non spécifié	Prime plus élevée. Le vol d'un vélo stationné dans l'espace public, entre 22h et 6h, (code postaux entre 1000 et 1210) n'est pas couvert.	Prime plus élevée de 30 à 40 %	Non spécifié	Non	Prime plus élevée	Non	Prime plus élevée	
Conditions de stockage du vélo à l'extérieur		Attacher le cadre à un point fixe avec un cadenas de min. 30 €	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par Aedes (en fonction de la valeur du vélo).	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par Qover et verrouillé correctement	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par AG	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par Allianz	Attaché à un point fixe avec un cadenas agréé par AXA	Attaché à un point fixe avec un cadenas.	Attaché à un point fixe avec un cadenas.	Attaché avec un cadenas ART (min 2 étoiles) - pour les vélos d'une valeur supérieure à 3500 € et pour tous les vélos électriques, un deuxième cadenas est obligatoire	Le vélo doit être verrouillé avec le cadenas mentionné dans la police d'assurance et le cadre du vélo doit être attaché avec un cadenas supplémentaire (agréé par Safebike) à un point d'attache fixe.	Attaché à un point fixe avec un cadenas U, à chaîne ou pliable, agréé ART min. 2 étoiles	Attaché à un point fixe avec un cadenas conforme aux exigences de P&V reprises dans le contrat	Attaché à un point d'attache fixe avec le cadenas requis par Belfius. Si bloque-roue arrière : doit être combiné avec un câble ou une chaîne validé par Belfius.
Délais d'attente après déclaration du vol		30 jours	7 jours	14 jours	20 jours	dans les plus brefs délais	30 jours	7 jours	Non précisé	7 jours (sauf si le vélo est retrouvé avant la livraison du nouveau vélo, et dans les 30 jours du vol)	30 jours	20 jours	En cas de dégâts : dans les 10 jours ou dès réception de la facture ; en cas de vol de vélo : dans les 21 jours	
Couverture géographique		Monde	Monde	UE + pays européens	Non spécifié	Monde	Monde	Monde	Monde	Mondiale à l'exception de la Corée du Nord, la Syrie, l'Irak, l'Irak et tout autre nation en état de guerre.	Monde	Monde	Vol et dégâts matériel : Monde Assistance : l'Europe géographique	
Vélo de remplacement		Non	Remboursement de max. 200 € plafonné à 25 €/j pour la location d'un vélo	Incluse en cas de dépannage si immobilisation du vélo >24h : remboursement de max. 15 €/j pendant maximum 3 jours pour la location d'un vélo	Dans l'assistance dépannage si immobilisation >24h : remboursement de la location d'un vélo pendant 7 jours consécutifs et max. 13€/j	Pendant max. 3 jours en cas de dommage, à concurrence de 5€/j pour un vélo de ville et de 8,5€/j pour un vélo à assistance électrique	Inclus avec l'assistance dépannage : un vélo de remplacement pendant max. 7 jours mis à disposition	Non	Non	Non	Inclus dans l'assistance dépannage (à prendre en option) : location d'un vélo de remplacement pendant max. 7 jours à concurrence de 100 € au total de la location	Non	Non	
Autres couvertures incluses dans le produit	Garantie dégâts matériels	x	v	x	v	x	v	x	x	x	x	v	v	
	Assistance dépannage	x	v	v	x	x	v	v	x	x	x	v	v	
Autres options possibles chez l'assureur (moyennant supplément)	Garantie conducteurs et passagers	v	v	x	x	x	v	x	x	x	v	v	v	
	Garantie dégâts matériels	v	NA	v	NA	v	NA	v	v	v	v	NA	NA	
	Garantie dommages corporels	v	v	x	v	x	v	x	x	x	v	v	v	
	RC vélo	x	v	x	x	x	x	x	x	x	v	x	v	
	Protection juridique	x	v	x	x	x	x	x	x	x	x	v	v	
	Assistance dépannage	v	NA	NA	v	v	NA	NA	v	v	v	v	NA	NA